

----- CONVENTION "INTER-ETAB pour la formation" -----

ENTRE

Jean-Sébastien DESMEDI,  
Auto-entrepreneur  
Siret : 81405487000039  
Siège social : 66 ch de l'Armagnac 31170 Tournefeuille  
dûment habilité aux fins des présentes  
et désigné ci-après "LE PRESTATAIRE"

ET

Le CLG - PIERRE MENDES FRANCE  
RNE : 0650838H dont le siège social est situé au 19 RUE DU  
COLLEGE 65500 VIC-EN-BIGORRE représenté par son proviseur :  
.....  
dûment habilité aux fins des présentes,  
Et désignée ci-après "L'EPLÉ UTILISATEUR",

---

**PRÉAMBULE**

L'activité de "LE PRESTATAIRE" consiste en l'édition d'un site dédié à la pédagogie et au développement des pratiques associées à l'Internet moderne. A ce titre, "LE PRESTATAIRE" propose un abonnement annuel nommé "INTER-ETAB pour la formation" sous le format Saas.

Ce service est hébergé par "LE PRESTATAIRE" auquel "L'EPLÉ UTILISATEUR" accède par une liaison à distance, accessible sur abonnement annuel assorti d'une redevance.

L'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation", accessible à l'adresse [www.inter-etab.com](http://www.inter-etab.com), avec un environnement dédié, est réservée aux EPLE publics et privés, quel que soit le lieu d'établissement de leur siège social, représenté par leurs utilisateurs dûment habilités à agir sur le site.

Le contrat est formé entre les parties au moment de l'acceptation des présentes conditions.

---

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation de la solution par "L'EPLÉ UTILISATEUR".

---

**ARTICLE 2 : DURÉE**

Le présent contrat demeurera en vigueur durant une période d'une (1) année à compter de la date de validation de la charte d'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation" (<http://www.inter-etab.com/charte.php>) du 01 janvier au 31 décembre pour l'année 2024.

Le déploiement de "INTER-ETAB pour la formation" est matérialisé par l'envoi d'un courrier électronique notifiant l'adresse de connexion ([www.inter-etab.com/resp](http://www.inter-etab.com/resp)) et les identifiants de connexion (login et mot de passe) du régisseur. Le régisseur est la personne qui crée les identifiants des différents utilisateurs au sein de "L'EPLÉ UTILISATEUR".

---

**ARTICLE 3 : PERIMETRE**

Le périmètre fonctionnel souscrit par "L'EPLÉ UTILISATEUR" comprend les modules suivants :

- PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)
- PAPR (Profs Absents/Profs remplaçants)
- AFEC (AFichage dynamique sur ECrans)
- AP (Accompagnement Personnalisé)
- Machines dangereuses
- CCF (Contrôle en Cours de Formation)
- COMPÉTENCES
- Travaux (gestion des travaux à effectuer)
- Objets Confectionnées (Hôtellerie, Coiffure, Esthétique, Industrie 4.0, Logistique & MRC)
- Manuels scolaires
- Projets & chefs d'œuvre
- Salons & Forums
- Questionnaires
- GMAO

Chaque module peut être activé séparément.

---

**ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE "LE PRESTATAIRE"**

"LE PRESTATAIRE" s'engage à répondre dans les plus brefs délais afin de répondre aux demandes de "L'EPLÉ UTILISATEUR" sur l'utilisation et sur le fonctionnement du site de "LE PRESTATAIRE".

"LE PRESTATAIRE" s'engage à mettre à disposition de l'abonné pendant toute la durée du contrat, toute mise à jour du produit dans la limite du périmètre fonctionnel décrit ci-dessus (ARTICLE 3).

"LE PRESTATAIRE" n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant aux informations qui sont diffusées par le biais de "INTER-ETAB pour la formation", n'exerçant aucun contrôle a priori sur ces informations.

"LE PRESTATAIRE" n'utilisera pas les données mises sur le site. Les données restent la propriété de "L'EPLÉ UTILISATEUR".

---

#### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

"L'EPLÉ UTILISATEUR" s'engage à n'utiliser les informations concernant les produits cités que pour ses besoins propres ou ceux de sa structure contractante et pour les seules finalités visées au présent contrat.

---

#### **ARTICLE 6 : CHOIX DES MATERIELS ET "INTER-ETAB POUR LA FORMATION"**

"L'EPLÉ UTILISATEUR" assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de la documentation en ligne par le biais de tutoriels sur le site concernant "INTER-ETAB pour la formation" ainsi que des spécificités techniques pour l'utilisation dudit service conformément au préambule.

Il appartient à "L'EPLÉ UTILISATEUR" de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses logiciels d'interrogations (navigateurs) ou ses moyens de connexions, sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise "INTER-ETAB pour la formation".

---

#### **ARTICLE 7 : PROCÉDURE D'ACCÈS A "INTER-ETAB POUR LA FORMATION"**

Le site "INTER-ETAB pour la formation" est accessible par le biais d'une connexion à distance grâce à une adresse de connexion ([www.inter-etab.com](http://www.inter-etab.com)) et des identifiants de connexion (login et mot de passe). Ils sont fournis à l'utilisateur principal (Régisseur) de "L'EPLÉ UTILISATEUR" lors du déploiement de "INTER-ETAB pour la formation".

Il incombe au client de veiller à la mise à jour de ces mots de passe par défaut. Un contrôle d'unicité des couples login/password est effectué par le système pour chaque page de connexion.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet au client d'accéder à "INTER-ETAB pour la formation".

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du client et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Ils auront valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil. Lors de la toute première connexion sur [www.inter-etab.com](http://www.inter-etab.com), le régisseur de "L'EPLÉ UTILISATEUR" valide la charte d'utilisation pour activer le compte de "L'EPLÉ UTILISATEUR".

"L'EPLÉ UTILISATEUR" est le responsable entier et exclusif de son identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci.

En cas de perte d'un mot de passe, "L'EPLÉ UTILISATEUR" a la possibilité de le réinitialiser via un accès à une fonctionnalité dédiée de "INTER-ETAB pour la formation".

---

#### **ARTICLE 8 : ASSISTANCE**

Une assistance dans l'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation" est apportée par "LE PRESTATAIRE". Afin de pouvoir la mettre en œuvre, "L'EPLÉ UTILISATEUR" devra désigner un régisseur, lequel sera l'interlocuteur principal avec "LE PRESTATAIRE". Le régisseur assurera l'information des utilisateurs et le support au quotidien.

"LE PRESTATAIRE" forme le régisseur à l'utilisation du site et mettra à sa disposition des tutoriels dédiés.

En cas de problème dans l'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation", le régisseur pourra faire appel à "LE PRESTATAIRE" en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@inter-etab.com](mailto:contact@inter-etab.com) et une copie d'écran de son problème. "LE PRESTATAIRE" réceptionnera la demande, la qualifiera et donnera les conseils utiles pour la résolution du problème.

Le régisseur peut aussi solliciter "LE PRESTATAIRE" pour optimiser le fonctionnement du site ou ajouter une fonction supplémentaire.

---

#### **ARTICLE 9 : TARIF**

9-1 : Modèle de tarification "INTER-ETAB pour la formation"

La politique tarifaire "INTER-ETAB pour la formation" repose sur le principe de location. La concession de droit d'usage de "INTER-ETAB pour la formation" est accordée en contrepartie d'un abonnement annuel d'utilisation. Elle comprend l'initialisation technique, la formation initiale de lancement et l'accompagnement/l'assistance tout au long de l'utilisation du site.

9-2 : Initialisation technique

L'initialisation technique débute à la date de validation de la charte d'utilisation le 1<sup>er</sup> jour de connexion sur le déploiement de "INTER-ETAB pour la formation". Son coût est gratuit.

9-3 : Abonnement annuel

Dans la limite du périmètre fonctionnel défini en ARTICLE 3, le prix de l'abonnement annuel au service proposé par "LE PRESTATAIRE" est de : 250€ euros HT par an (soit 250 euros TTC par an).

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet permettant l'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation" qui restent à la charge du client.

La facturation est effectuée annuellement et débute du 01 janvier au 31 décembre. La facture est générée automatiquement sur le site en fonction des modules activés. La facturation correspond toujours à une année pleine et toute année commencée est due. Une période pour tester l'application est mise en place jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, la facturation démarre au 1er janvier suivant (*Exemple, vous activez votre compte le 01 mai. Vous pouvez tester l'application pendant 8 mois gratuitement en mode PREMIUM*).

Est désigné comme actif, tout EPLE enregistré sur le site dans "INTER-ETAB pour la formation", typé comme actif et ayant de ce fait accès à "INTER-ETAB pour la formation" au moment du traitement de facturation. "L'EPLÉ UTILISATEUR" est dit actif quand la charte d'utilisation a été validée par le régisseur (utilisateur principal) de "L'EPLÉ UTILISATEUR".

#### 9-4 : Paiement

La date d'échéance figure sur les factures. Les règlements se font uniquement par virement bancaire.

#### 9-5 : 2 modes de fonctionnement

Il existe 2 modes d'utilisation pour "INTER-ETAB pour la formation". Le mode BASIC et le mode PREMIUM.

Le mode PREMIUM est automatiquement activé lors de la 1<sup>ère</sup> connexion et cela pendant la période de test. La période de test est gratuite. "L'EPLÉ UTILISATEUR" a le temps de voir si l'outil (le site) correspond à ses besoins. Après cette période, "L'EPLÉ UTILISATEUR" devra faire un choix entre les 2 modes. Soit il désire garder le mode PREMIUM qui est payant, soit passer en mode BASIC, qui lui est gratuit. Sur le site, "L'EPLÉ UTILISATEUR" a un descriptif qui détaille le contenu de chaque mode (PREMIUM et BASIC) à cette adresse : <https://www.inter-etab.com/resp/abonnes.php>.

#### 9-6 : Retard ou défaut de paiement

Tout retard dans le paiement de l'abonnement fera courir des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage + une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, en vigueur à la date d'exigibilité. Ces derniers courent jusqu'à paiement intégral, sur la totalité des sommes dues.

#### 9-10 : Modification tarifaire

Toute modification tarifaire se fera au minimum 2 mois avant le 31 décembre de l'année en cours et ne s'appliquera qu'à partir de l'année suivante. "L'EPLÉ UTILISATEUR" sera tenu informé par email de cette modification tarifaire.

---

### ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ

Le présent contrat ne confère au client aucun droit de propriété intellectuelle sur "INTER-ETAB pour la formation", qui demeure la propriété entière et exclusive de "LE PRESTATAIRE".

"L'EPLÉ UTILISATEUR" s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur "INTER-ETAB pour la formation", les supports et la documentation.

#### 10-1 : Reproduction - adaptation

"L'EPLÉ UTILISATEUR" s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire "INTER-ETAB pour la formation" en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage de "INTER-ETAB pour la formation".

"L'EPLÉ UTILISATEUR" s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier "INTER-ETAB pour la formation", de l'exporter, de le fusionner avec d'autres applications informatiques.

#### 10-2 : Corrections d'erreurs

"LE PRESTATAIRE" se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur "INTER-ETAB pour la formation" à tout moment, pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs. "L'EPLÉ UTILISATEUR" s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur "INTER-ETAB pour la formation".

La mise à disposition de "INTER-ETAB pour la formation" ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du client.

---

### ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

"L'EPLÉ UTILISATEUR" reconnaît expressément avoir reçu de "LE PRESTATAIRE" toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du progiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

En conséquence, "L'EPLÉ UTILISATEUR" sera seul responsable de l'utilisation de "INTER-ETAB pour la formation" et assumera toutes les responsabilités autres que celle de la conformité de "INTER-ETAB pour la formation" à sa documentation et notamment celles qui concernent :

- L'adéquation de "INTER-ETAB pour la formation" à ses besoins,
- L'exploitation de "INTER-ETAB pour la formation",
- La qualification et la compétence de son personnel.

"LE PRESTATAIRE" ne pourra être tenu pour responsable de la qualité de la liaison Internet du client. "LE PRESTATAIRE" optimise constamment le site pour répondre aux différents besoins des utilisateurs.

En cas de mauvaise utilisation de "INTER-ETAB pour la formation" par "L'EPLÉ UTILISATEUR", "LE PRESTATAIRE" ne saurait être tenu responsable de dommages directs résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles sur le système informatique de "L'EPLÉ UTILISATEUR" ou indirects comme un préjudice moral ou d'image.

Lors du transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre "LE PRESTATAIRE" en cas d'altération des informations ou des données durant le transfert.

---

### ARTICLE 12 : CONTREFAÇONS

"LE PRESTATAIRE" garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure le présent contrat et que "INTER-ETAB pour la formation" n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers. Il garantit de même que "INTER-ETAB pour la formation" est entièrement originale et n'est constitutive en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.

"L'EPLÉ UTILISATEUR" s'engage à signaler immédiatement à "LE PRESTATAIRE" toute contrefaçon de "INTER-ETAB pour la formation" dont il aurait connaissance. "LE PRESTATAIRE" étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

---

### ARTICLE 13 - RÉILIATION

Tout manquement d'une des parties à l'une de ses obligations au titre du présent contrat, pourra sans préjudice de tout dommage-intérêt, entraîner sa résiliation de plein droit à l'initiative de la partie créancière 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

Ce délai pourra être ramené à 5 jours après la réception de la mise en demeure, dans le cas où "L'EPLÉ UTILISATEUR" utiliserait "INTER-ETAB pour la formation" pour diffuser des informations manifestement incompatibles avec l'image de "LE PRESTATAIRE".

---

**ARTICLE 14 : INTÉGRALITÉ**

Le présent contrat représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties. Il ne pourra être modifié que par un avenant convenu d'un commun accord.

---

**ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT**

Le présent contrat est soumis à la loi Française. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse.

---

**ARTICLE 16 : INCESSIBILITÉ**

Il est expressément convenu que le présent contrat ne pourra être cédé à un tiers par "L'EPLÉ UTILISATEUR".

---

**ARTICLE 17 : RGPD**

Vous trouverez tous les renseignements sur cette page : [www.inter-etab.com/resp/cnil2.php](http://www.inter-etab.com/resp/cnil2.php)  
L'accès est réservé au régisseur de "L'EPLÉ UTILISATEUR".

---

**ARTICLE 18 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile aux adresses suivantes :

- "LE PRESTATAIRE" : M. Jean-Sébastien DESMEDT - 66 Chemin de l'Armagnac 31170 Tournefeuille

*Signature électronique INTER-ETAB par token unique : 57690*

*Déposé et sécurisé sur « Chorus pro » pour votre intendance.*

- "L'EPLÉ UTILISATEUR" :